



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-03-67-T
Date : 5 décembre 2006
Original : FRANÇAIS
Anglais

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL INTERNATIONAL

Devant : M. le Juge Fausto Pocar, Président

Assisté de : M. Hans Holthuis, Greffier

Ordonnance rendue le : 5 décembre 2006

LE PROCUREUR

c/

VOJISLAV ŠEŠELJ

**CORRIGENDUM À L'ORDONNANCE PORTANT LEVÉE DE LA
CONFIDENTIALITÉ DE L'ORDONNANCE ADRESSÉE AU GREFFIER ET DES
OBSERVATIONS PRÉSENTÉES PAR LE GREFFE**

Le Bureau du Procureur :

Mme Hildegaard Uertz-Retzlaff
M. Daniel Saxon

L'Accusé :

Vojislav Šešelj

Les Conseils de l'Accusé :

M. David Hooper
M. Andreas O'Shea

NOUS, FAUSTO POCAR, Président du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal international »),

VU l'Ordonnance portant levée de la confidentialité de l'ordonnance adressée au Greffier et des observations présentées par le Greffe (l'« Ordonnance »), rendue le 1^{er} décembre 2006,

ATTENDU que le dispositif de l'Ordonnance se lit :

« **DONNONS INSTRUCTION** au Greffe du Tribunal international de lever la confidentialité de l'ordonnance [du 29 novembre 2006] et des observations du Greffe [du 30 novembre 2006] et **ORDONNONS** que lesdits documents soient immédiatement considérés comme publics »

mais devrait se lire comme suit :

« **DONNONS INSTRUCTION** au Greffe du Tribunal international de lever la confidentialité et le caractère *ex parte* de l'ordonnance du 29 novembre 2006 et des observations du Greffe du 30 novembre 2006, exception faite des annexes I et II jointes à ces observations, et **ORDONNONS** que lesdits documents soient immédiatement considérés comme publics ».

PAR CES MOTIFS,

ORDONNONS que l'Ordonnance soit modifiée comme indiqué plus haut.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 5 décembre 2006
La Haye (Pays-Bas)

Le Président du Tribunal
international

/signé/

Fausto Pocar

[Sceau du Tribunal]